

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 11, N° 1
le 5 janvier 1983

La langue française au Canada dans le cadre de la nouvelle Constitution 1

Vers une division du Grand Nord canadien en trois territoires 2

Rapport sur les immigrants illégaux au Canada 2

Le Canada signe la Convention sur le droit de la mer 3

Le Canada à Expolangues sous le thème: Deux langues, deux richesses 5

Études canadiennes en Irlande 6

Une tradition: le lever 6

Wagons Bombardier pour le métro de New York 6

Une pyramide de méditation 6

Décès de Harry Jerome 6

Un vaccin pour les poissons 6

Le four de glaise 6

La chronique des arts 7

Nouvelles brèves 8

La langue française au Canada dans le cadre de la nouvelle Constitution



Le Centre linguistique de la Fonction publique du Canada, à Ottawa, permet aux fonctionnaires fédéraux d'améliorer leur connaissance de la seconde langue officielle.

"Je suis convaincu qu'il y a peu de pays qui ont osé concevoir et poursuivre une transformation aussi vaste et aussi audacieuse de leur régime linguistique", a conclu le commissaire aux langues officielles, M. Maxwell Yalden, lors d'un discours prononcé à Paris, le 25 novembre dernier, devant l'Association France-Amérique.

M. Yalden a d'abord brossé un tableau de la situation linguistique qui existait au Canada il y a 20 ans, puis il a rappelé les transformations des années 60 qui ont conduit à la Loi sur les langues officielles.

Cette loi, votée en 1969 à la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, confère aux langues anglaise et française "un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada".

La réforme en matière linguistique qu'impliquait cette loi, explique M. Yalden, "s'est traduite depuis par la

mise en oeuvre de politiques et de programmes dont les objectifs ont été, d'une part, d'offrir au public la possibilité de jouir de services fédéraux dans la langue officielle de leur choix et, d'autre part, de traduire dans la réalité l'égalité statutaire de l'anglais et du français en tant que langue de travail au sein des organismes fédéraux...

"Le but de cette politique de bilinguisme ne correspondait donc pas à ce que certains ont voulu y voir. Il n'était pas question de garantir de façon absolue que les francophones puissent vivre en français partout au Canada, à toute heure du jour, pas plus que les anglophones partout au Québec. La réforme de notre situation linguistique ne comportait pas non plus une politique de bilinguisme individuel à caractère universel. Un tel régime n'aurait pas été réaliste pour un pays comme le Canada, et ne le sera pas à l'avenir, à mon avis.

"Ce qu'il importe de se rappeler, c'est
(suite à la page 4)



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada